tout autre bien d'investissement utilisé par un particulier à des fins agricoles d'être transféré, pendant sa vie ou à sa mort, à ses descendants sans tomber sous le coup de la plus-value aux termes des dispositions de réalisation réputées. A propos des gains en capital et des terres utilisées à des fins agricoles, le comité a estimé que les agriculteurs ont une situation très spéciale dans notre structure économique. C'est exact. Au cours des années, ce secteur de l'économie a été sans cesse sujet à des pressions qui ont conduit à une profonde modification de la nature et de l'utilisation des terres agricoles. Le comité est préoccupé par cette tendance et croit que des mesures devraient être prises pour la renverser.

Je demande au député de Lanard-Renfrew-Carleton s'il est d'accord, s'il demandera au secrétaire parlementaire d'accorder la concession désirée par nos concitoyens. Ce n'est pas trop demander. Je conseille au député de Renfrew d'y réfléchir attentivement, car nous ne le demandons pas uniquement pour les cultivateurs et éleveurs de l'Ouest, mais également pour les éleveurs de l'Est et de tout le Canada.

J'ai été étonné d'entendre le député parler de bonne volonté au sujet du bill C-259 cet après-midi. Il y a quelques jours, lorsque le député a parlé de réunions tenues par le ministre de l'Agriculture et ses homologues provinciaux au sujet d'offices nationaux de commercialisation, je lui ai demandé où était la bonne volonté. Sa question laissait entendre—j'ignore si elle était préparée d'avance, mais j'ai mes doutes là-dessus—que tous les ministères provinciaux de l'agriculture appuyaient maintenant l'idée d'un office national de commercialisation. Pourquoi le député a-t-il posé cette question? L'accord conclu à l'époque ne concernait que la volaille, et il le savait lorsqu'il a posé sa question. Je sais que la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ne sont pas partisans d'un office national de commercialisation dans le domaine de la production agricole. Si le député veut conserver la bonne volonté de ce côté-ci de la Chambre, il devrait nous tendre, de son côté, une main secourable.

M. Paproski: Il vaut mieux donner que recevoir, surtout aux environs de Noël.

M. McIntosh: Si l'on me demandait si je suis partisan d'un impôt sur les gains en capital tel que le décrit le bill, je répondrais que non. Une des raisons de mon point de vue est la très grande difficulté qu'ont beaucoup de députés à arriver à une définition satisfaisante de l'expression gains en capital. Puis, probablement la question la plus importante à nous poser dans notre jeune pays, est celle de savoir si un impôt sur les gains en capital serait actuellement favorable au Canada. Là aussi, je dois répondre non. Cela me rappelle un conte de fées que j'entendais souvent quand j'étais petit, celui de la poule aux œufs d'or. Le gouvernement raisonne maintenant comme celui qui a tué la poule. Voyant les œufs d'or, il a décidé d'essayer d'avoir tous les œufs d'un seul coup, sans attendre que la poule les ait pondus. C'est ce qu'essaie de faire le gouvernement.

J'estime, pour ma part, qu'il est impossible d'imposer les gains en capital et de donner en même temps à notre pays son expansion maximum, ou d'atteindre nos objectifs nationaux. Quels sont ces objectifs? Nous avons lu dans les journaux bien des articles dans lesquels on exposait ce que devraient être ces objectifs. En particulier, nous avons lu beaucoup d'articles et entendu bien des débats sur la question de l'investissement étranger. A mon avis, on devrait donner aux citoyens du Canada l'occasion

d'encourager l'expansion économique de leur pays; or, le fait d'établir un impôt sur les gains en capital va ralentir considérablement notre croissance économique. De plus, la création de cet impôt irait à l'encontre du désir qu'ont apparemment la plupart des Canadiens de «racheter le Canada», et ne ferait vraiment rien pour garantir que la croissance future de notre pays serait aux mains des Canadiens.

En établissant cet impôt sur les gains en capital, le gouvernement tue la poule aux œufs d'or. Il freine la croissance économique du pays. Il limite les possibilités futures de propriété canadienne des entreprises du pays, et il limite la possibilité de racheter ce qui selon certaines personnes, est aux mains de pays étrangers. J'estime, quant à moi, que tout système équitable de gains en capital aurait considéré les pertes de capital comme un facteur compensateur et, de ce fait, les recettes tirées des gains en capital risquent d'être minimes.

• (3.50 p.m.)

En raison des charges administratives qu'un tel impôt occasionnerait au fisc, le coût de la perception serait probablement hors de toute proportion. A une époque où les prix sont à la hausse, beaucoup de prétendus gains en capital ont quelque chose d'illusoire, car ils représentent une hausse du prix des biens vendus causée par l'inflation plutôt qu'un véritable accroissement de la valeur de ces biens. Bien des cultivateurs demandent: «Quelle est la valeur des terres que j'exploite?» Beaucoup de députés qui sont ici aujourd'hui ont passé quelques années dans l'Ouest canadien et ils ont pu voir des cultivateurs qui abandonnaient leurs terres parce qu'elles ne valaient plus grand-chose. Ils n'étaient même plus en mesure de payer les impôts fonciers. Puis, au moment où les produits de ces terres pouvaient être vendus, les prix étaient gonflés. Depuis, nous avons connu une autre période où il n'a pas été possible de vendre les produits de la terre en raison de la concurrence et de l'absence d'un appui de la part du gouvernement et la valeur de la terre a diminué.

Il est très difficile d'évaluer le gain en capital à l'égard d'une terre. Je le répète, il fluctue à cause des tendances inflationnistes. Il y a aussi l'étau du coût-prix. Nous l'avons entendu maintes fois mentionner dans les débats à la Chambre. La situation des agriculteurs—et c'est pourquoi il faut les placer dans une catégorie spéciale—est que leurs prédécesseurs n'employaient pas les machines perfectionnées en usage aujourd'hui. Il n'y a qu'à regarder l'histoire pour nous souvenir du temps où les récoltes se faisaient à la lieuse. Puis il y a eu les moissonneuses-batteuses, suivies d'un genre spécial de ces dernières munies de pneus de caoutchouc, et ainsi de suite.

Il y a des raisons à cela. Les agriculteurs ont été forcés de s'engager dans cette voie. Il y a plusieurs années, les gens de l'Est canadien se rendaient par centaines dans l'Ouest au temps de la moisson pour offrir leur aide. Avec la guerre, ces travailleurs n'étaient plus disponibles et les agriculteurs ont dû recourir à des machines plus perfectionnées. La moissonneuse-lieuse a évolué dans l'Ouest du Canada. En réalité, les tracteurs et instruments munis de pneus de caoutchouc sont apparus dans ma circonscription à la ferme expérimentale fédérale. Les agriculteurs ont été obligés de s'orienter dans cette direction. On pourrait comparer le prix d'une lieuse qui suffisait largement autrefois avec ce que coûte aujourd'hui une moissonneuse-batteuse. Pendant ce temps, la valeur par boisseau des produits agricoles n'a que peu augmenté.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui me poussent à dire au secrétaire parlementaire et au ministre des finan-